

2023-039

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2023-07-03-33 CONSEIL MUNICIPAL du 03 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 27 juin 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Gilles SARACCO.

Absent : Vincent GOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du système d'assainissement collectif de Réauville.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique et ses articles L2422-5 à 2422-11 relatifs au mandat de maîtrise d'ouvrage,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-09-12-59 du 12 septembre 2022, approuvant le programme de travaux d'assainissement collectif,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-09-12-55 du 12 septembre 2022, attribuant au Conseil Départemental de la Drôme une mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour cette opération

CONSIDÉRANT :

- La consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre, réalisée par le mandataire via la plateforme d'achat AWS,
- Les 2 offres reçues et le rapport d'analyse des offres établis par le mandataire, qui classe l'offre de la société BEAUR première au regard des critères de notation du règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du système d'assainissement collectif de Réauville à l'entreprise BEAUR pour un montant de 52 700 € HT,
- **Autorise** Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Drôme, en sa qualité de mandataire de maîtrise d'ouvrage, à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces afférentes à son exécution.

VOTE : 8 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE



Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le - 4 JUIL. 2023
Affiché le - 4 JUIL. 2023